
*Commission des institutions, des affaires
internationales et européennes et des
relations avec les communes*

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

EXAMEN DU PROJET D'AVIS SUR LE PROJET DE LOI ORGANIQUE PORTANT
MODIFICATION DU STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vendredi 9 novembre 2018

PRÉSIDENCE de M. Yves Ching,
vice-président de la commission des institutions,
des affaires internationales et européennes
et des relations avec les communes

(Initialement convoquée à 8 h 00, la réunion de la commission démarre ses travaux à 8 h 6.)

Fonctions	Prénom Nom	Présence	Observations
Président	Philip Schyle	absent	Lettre d'absence + Procuration à Yves Ching (APF 11344 du 9-11-2018)
Vice-président	Yves Ching	présent	
Secrétaire	Lana Tetuanui	présente	
Membres	Michel Buillard	présent	
	Frédéric Riveta	absent	Lettre d'absence (APF 11352 du 9-11-2018) Procuration à Lana Tetuanui (APF 11345 du 9-11-2018)
	Gaston Tong Sang	présent	
	Vaitea Le Gayic	présente	
	Sylviane Terooatea	absente	Lettre d'absence + Procuration à Vaitea Le Gayic (APF 11346 du 9-11-2018)
	Moetai Brotherson	présent	
Ont également participé à titre consultatif :			
Représentants	Valentina Cross		
	Luc Faatau		
	Monette Harua		
	Eliane Tevahitua		
	Tepuaraurii Teriitahi		
	Teura Iriti		
	Geffry Salmon		
	Félix Tokoragi		
	Romilda Tahiaata		
	Charles Fong Loi		Arrivé à 8 h 9
	Dylma Aro		Arrivée à 8 h 26
	Yseult Butcher-Ferry		Arrivée à 8 h 26
Virginie Bruant		Arrivée à 8 h 54	

Le président : Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir démarrer nos travaux.

ORDRE DU JOUR

(Deux dossiers sont inscrits à l'ordre du jour.)

- Projet d'avis sur le projet de loi organique portant modification du statut d'autonomie de la Polynésie française (Lettre n° 824/DIRAJ du 24-10-2018)..... 3
- Projet d'avis sur le projet de loi portant diverses dispositions institutionnelles en Polynésie française (Lettre n° 825/DIRAJ du 24-10-2018).....

oOo

PROJET D'AVIS SUR LE PROJET DE LOI ORGANIQUE PORTANT MODIFICATION DU STATUT D'AUTONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (Lettre n° 824/DIRAJ du 24-10-2018)

Présenté par M. Philip Schyle et M^{me} Lana Tetuanui

Défendu par :

- Au titre de la Présidence de la Polynésie française
 - M. Thierry Nhun Fat, conseiller spécial auprès du Président de la Polynésie française,
 - M. Jérôme Jannot, conseiller auprès du Président de la Polynésie française,
 - M. Étienne Howan, conseiller juridique auprès du Président de la Polynésie française,
 - M^{me} Vaitiare Fagu, secrétaire général adjoint du gouvernement,
 - M. Bruno Sandras, juriste à la Délégation aux affaires internationales et européennes ;

- Au titre du ministère du logement et de l'aménagement du territoire
 - M. Jean-Christophe Bouissou, ministre ;

- Au titre du ministère du tourisme et du travail
 - M^{me} Nicole Bouteau, ministre,
 - M^{me} Vaiana Tematua, chef de cabinet auprès du ministre,
 - M^{me} Vanessa Wan Der Heyoten, chargée de mission auprès du ministre.

M^{me} Lana Tetuanui, co-rapporteuse : En préambule, il est important pour la rapporteure que je suis de présenter la conjoncture qui a contraint le gouvernement actuel avec sa majorité à demander le toilettage du statut d'autonomie de la Polynésie française.

Depuis son accession à la tête de la collectivité Polynésie française, Monsieur Édouard Fritch a voulu marquer de ses empreintes une autre façon de gouverner ce pays, à savoir : prendre en compte et associer tous les acteurs économiques sociaux de ce pays. Premièrement, Monsieur Édouard Fritch a basé le développement économique de notre territoire sur les forces vives de ce *fenua*. Il a su ainsi rétablir les relations de la Polynésie avec l'État avant tout. Deuxièmement, il a voulu bâtir — et c'est concret aujourd'hui — le développement de ce pays sur les forces de nos collectivités locales, pour ne pas citer les communes polynésiennes et, bien sûr, associer tous les élus que nous sommes ici à l'assemblée dans la réflexion pour un meilleur développement de la Polynésie française.

Je tenais également à rappeler que les discussions sur le toilettage du statut de la Polynésie ont été initiées depuis l'année 2016 — et nous sommes en 2018 —, sous l'ancienne présidence de la République de Monsieur François Hollande. Ceci pour vous dire que l'on ne s'est pas réveillés il y a 15 jours pour entamer une réflexion sur les propositions de toilettage de notre statut. Les discussions avaient été menées de bout en train avec les divers ministères parisiens (le ministère de l'Outre-mer, ministère de l'intérieur, ministère de la justice) et tous nos partenaires institutionnels, (Assemblée nationale, le Sénat) à Paris. Malheureusement, avec l'élection présidentielle, ces travaux ont été rangés au placard, pour ne pas le dire ouvertement. Et puis ici, chez nous, il y a eu les élections territoriales. À Paris, changement de cap avec l'arrivée de Monsieur Macron à la tête de la République. Donc, avec tous les changements de ministères, il a fallu reprendre notre bâton de pèlerin et refaire un tour pour reparler du statut.

Entre la version Hollande presque acquise à notre cause et la version Macron qui nous est arrivée il y a trois semaines, vous comprendrez que sur le projet de texte que nous allons étudier aujourd'hui, il y a des articles où nous n'émettrons aucune réserve. Par contre, les propositions que nous avons faites sur certains articles ont été effacées. J'espère que l'on obtiendra l'unanimité des membres ce matin pour remettre noir sur blanc ce qui a été effacé quelque part dans des bureaux.

Je tenais aussi à vous informer, chers collègues, que la première lecture à Paris se fera dans le premier trimestre de l'année prochaine, au Sénat puisqu'il s'agit du statut d'une collectivité.

Pour vous dire aussi que la loi nous impose de rendre notre avis avant le 22 novembre prochain, c'est-à-dire dans la semaine dédiée au Congrès des maires à Paris. Étant donné que beaucoup d'entre nous participeront à ce congrès, il est prévu que nous rendions notre avis lors de la séance prévue le 15 novembre prochain. Entre l'avis qui sera émis par l'assemblée de Polynésie française jusqu'au moment où le texte passera à la commission des lois du Sénat, nous aurons toujours une petite fenêtre de tir si, par hasard, on avait des améliorations ou des compléments d'informations à apporter au texte.

En tous les cas, techniquement parlant, nous ferons en sorte que, tout de suite après la lecture au Sénat au premier trimestre de l'année prochaine, le texte passe à l'Assemblée nationale, pour une promulgation de la loi avant la fin de la session de l'année prochaine, c'est-à-dire avant la fin du mois de juin-juillet.

Je conseillerai fortement à mes collègues, vu la rédaction du texte, et pour une meilleure compréhension des modifications proposées ce matin, de travailler avec le statut. D'ailleurs, lors de l'ouverture de la session à l'assemblée suite à notre élection, nous avons été destinataires d'un joli panier qui a été préparé par l'ancien président de l'assemblée et qui comprend un règlement intérieur et le statut.

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

Le président : Je vous informe que nous avons reçu un courriel nous annonçant qu'aucun représentant de l'État ne pourra participer à nos travaux.

M. Jean-Christophe Bouissou : Je voudrais excuser l'absence de notre Président de la Polynésie française qui est encore à l'étranger pour les raisons que vous connaissez certainement puisqu'il y a eu des articles de presse sur son déplacement en Nouvelle-Zélande avec le vice-président Teva Rohfritsch. Donc, nous avons la lourde charge de représenter le gouvernement avec ma collègue Nicole Bouteau, ce matin, et c'est un plaisir toujours de venir à votre rencontre.

Je crois que Madame la sénatrice et représentante à l'assemblée a bien dressé le contour du contexte de l'introduction de ce projet d'évolution de notre statut de la Polynésie française.

Partant du principe que, nous l'avons toujours défendu et le Président Édouard Fritch l'a toujours affirmé, notre souhait est de faire de ce statut un outil efficace pour le développement économique, social et culturel de la Polynésie. Nous ne sommes pas rangés dans une idéologie autre et, puisque nous sommes ici au parlement polynésien, nous pouvons comprendre d'autres logiques idéologiques et d'autres objectifs politiques pour le pays. En ce qui nous concerne, nous sommes fermement autonomistes. Nous estimons que notre pays, aujourd'hui, peut se diriger dans nos domaines de compétence avec les outils qui sont déjà à notre disposition. Nous pouvons même dire — souvent, on le dit dans nos débats à l'assemblée — que certaines prérogatives ou compétences ne sont même pas encore assumées et exercées.

Ce qui est proposé aujourd'hui est assez vaste, malgré tout. On dit toilettage, oui ; mais parfois c'est un peu plus que le toilettage. Lorsque l'on prend, par exemple, la question de la reconnaissance du fait nucléaire avec des propositions de modifications que nous allons aborder tout à l'heure, puisqu'il y a, bien sûr, la proposition faite par le gouvernement, mais il y a aussi nos propositions pour aller plus loin sur ce que nous entendons être cette reconnaissance du fait nucléaire, l'introduction de dispositions que nous souhaitons être indélébiles pour l'avenir, en tout cas en termes de financement de la Polynésie sur la dette nucléaire, en ajoutant également d'ailleurs l'ensemble des dépenses qui ont été assumées par nos instances locales sur les questions liées aux problématiques sanitaires subies par les populations, l'on voit très bien ici que le gouvernement local et le Président souhaitent vraiment

que ce soit pris en considération. D'ailleurs, vous l'avez remarqué, dans le rapport, il est bien entendu que la proposition du gouvernement central évoque aussi le fait que notre assemblée localement, hormis le gouvernement, vienne aussi à se positionner et à faire des propositions pour que ces dernières soient étudiées dans le cadre des discussions qui se dérouleront au Parlement.

Vous avez compris que le projet évoque également des questions liées à l'intelligibilité des textes ou propositions de loi envoyées par l'État. Ce ne sera qu'une bonne chose puisque, parfois, l'on se perd un peu entre le grec, le latin et puis le français du terroir dans les textes qui nous sont soumis ; et donc il y a toute une partie qui concerne cette matière.

Les compétences en matière de sécurité de navire, c'est un sujet important qui va nous permettre aussi de régler des problèmes qui se posent à nous aujourd'hui en termes de compétence sur les questions de sécurité, et notamment de transport de passagers sur des navires qui sont exploités dans nos eaux.

Les questions d'aides juridictionnelles, c'est vraiment un sujet dont on aura certainement un très bon débat pour que l'on reconnaisse enfin, au niveau de nos services et notamment de la DAF, l'existence de ce bureau des avocats qui doit pouvoir exercer pleinement ses prérogatives pour aider nos populations en matière de problématiques de règlement de litige foncier ou simplement de sortie de l'indivision.

Il y a également les questions liées aux amendes forfaitaires, les questions d'autorité administrative. On en parlera certainement tout à l'heure au travers des questions que vous poserez.

Vous avez compris aussi que notre souhait c'est que le partenariat entre la Polynésie française et les communes soit quand même beaucoup plus efficace. On peut dire aujourd'hui qu'il y a eu un grand pas de réalisé en permettant à la Polynésie française de pouvoir soutenir les communes dans les domaines de compétences communales, notamment sur des soutiens financiers mais aussi des soutiens techniques de mise à disposition éventuellement de personnels pour aider à la réalisation de projets communaux. Mais on peut aller beaucoup plus loin — et c'est le souhait du Pays —, par l'exercice de certaines compétences normalement dévolues à notre collectivité et qui pourraient être exercées par les communes avec le soutien évidemment de notre Pays voire même des possibilités de financement des communes.

Je ne vais pas plus loin parce que, sur le reste, il y a tout ce qui concerne les publications électroniques, les participations à des missions de police, sur les domaines d'extension d'interventions des communes.

Sur les problématiques de production et de distribution de l'électricité, on va enfin pouvoir sortir de ce *no man's land* ou de ces points d'interrogation sur des questions de compétences ou des questions de capacité de produire et de distribuer l'électricité au niveau des communes, et certaines communes sont encore dans une situation qui nécessite une clarification.

On parlera de fiscalités communales tout à l'heure.

Tout cela pour dire que le projet en question, même si l'on parle de modifications statutaires, en réalité, on va assez loin dans les précisions que l'on apporte par les modifications souhaitées à la fois par l'État, mais aussi par le Pays, par le gouvernement et par notre assemblée.

M. Moetai Brotherson : J'aurai juste deux remarques liminaires. C'est, premièrement, regretter l'absence de l'État, d'autant qu'il s'agit d'examiner les modifications de notre loi organique. Cela aurait été sympa de les avoir en face et de pouvoir leur poser quelques questions constructives. Et deuxièmement, parce que j'entends dire qu'il s'agit de graver dans le marbre certaines choses, je pense qu'il faut quand même se rappeler que, dans la pyramide des textes, cette loi organique n'est pas vraiment du marbre mais plutôt de l'argile.

M. Félix Tokoragi : Depuis la semaine dernière, nous sommes sur l'étude de cette délibération. J'ai deux casquettes, et notamment celle de *tāvana* de la commune de Makemo. Le lundi 29 novembre, avec la représentation des *tāvana*, nous nous sommes réunis pour discuter sur les différents points évoqués aujourd'hui devant la commission. En tant que maire, je voudrais savoir si les discussions ont été menées avec le SPC sur ces points.

Nous avons évoqué la question de la reconnaissance du fait nucléaire en Polynésie française et, dans nos discussions et notamment à l'article 2, il a été mentionné le fait que l'État assure l'entretien et la surveillance des sites concernés des atolls de Moruroa et de Fangataufa. Les maires, lors de cette réunion, avait soumis l'idée également de proposer Tureia et Mangareva. Donc, je souhaiterais savoir ce qu'il en est.

M^{me} Lana Tetuanui, co-rapporteuse : En tant que rapporteure du texte, j'ai pris l'initiative — comme cela se fait au Sénat — d'inviter les membres du SPC pour pouvoir échanger sur leurs propositions. Seuls deux ont répondu à l'invitation. Après, chacun assume ses responsabilités et les absents ont toujours tort. Certaines de leurs propositions ont été retenues, comme le sujet sensible du fait nucléaire.

Les autorités de l'État ont également été consultées et je profite de l'occasion pour rebondir sur une remarque de notre député. Au jour d'aujourd'hui, nous pouvons inviter un représentant de l'État à participer à nos réunions de commission lors de l'examen de textes émanant de l'État, mais sa présence n'est pas une obligation. Dorénavant, une de nos propositions consiste à imposer sa présence pour les futurs projets de texte, si vous votez bien sûr à l'unanimité nos propositions.

Par ailleurs, l'État et l'assemblée ont profité de ce toilettage du statut pour nous envoyer quelques propositions. Pour l'assemblée, il s'agit de propositions minimales qui font l'objet de deux ou trois articles, de mémoire. Pour l'État, il s'agit d'améliorer les conditions de mise en place des communautés de communes, syndicat mixte ou communauté d'agglomération, en Polynésie, conformément aux vœux des communes également.

Donc, je peux vous assurer que personne n'a été oublié. Ceux qui viendront râler après, ça sera tant pis pour eux. Je pèse mes mots ce matin parce que nous arrivons au bout des consultations, il s'agit des élus de l'assemblée. Dans le cas où j'ai oublié quelqu'un, je compte sur vous pour me donner son nom dans la semaine à venir.

M. Michel Buillard : Pour rebondir à l'intervention de notre député Brotherson, je crois qu'il est important de rappeler le cadre dans lequel nos discussions se déroulent.

Vous vous souvenez, nous sortons d'une consultation électorale et, lorsque le parti TAPURA HUIRAATIRA s'est présenté devant les électeurs, nous avons toujours dit qu'il n'était pas question pour nous de faire évoluer le statut dans le cadre d'une modification de la Constitution. Donc, nous ne sommes pas sur le terrain d'une modification, par exemple, qui prévoit une évolution beaucoup plus importante sur le plan institutionnel ; nous sommes sur des modifications de loi organique.

Et je rappelle également que ce contexte est arrivé dans la mesure où les circonstances ont fait également que, dans le cadre de nos revendications concernant la question nucléaire, l'État s'est avancé sur la nécessité de mettre en avant la possibilité d'offrir une contribution pour pouvoir réparer les dégâts causés dans notre pays. Et je crois que la discussion essentielle d'aujourd'hui est à ce niveau-là. Il faut que l'ensemble de l'assemblée soit absolument d'accord, chacun étant bien entendu libre de décider en son âme et conscience. Je pense que le point fondamental, dans le cadre de ces modifications, réside dans le fait que nous définissons les contours de cette fameuse contribution de l'État qui est nécessitée par ces besoins de réparation.

Quand l'État propose, par exemple, qu'il « *reconnait la contribution de la Polynésie (...)* », les modifications proposées vont beaucoup plus loin que cela puisque nous embrassons du même coup les

problèmes liés aux dégâts qui ont été commis sur les plans économique, social, sanitaire. Nous ne restons pas seulement à la simple notion de contribution de l'État pour réparer ces dégâts. Et lorsqu'il s'agit de modifications statutaires, elles ne s'arrêteront pas, dans le cadre des propositions qui seront arrêtées par l'assemblée, dans le cadre du vote qui aura lieu au sein de l'assemblée ; nous serons toujours amenés à modifier des articles quand il le faut, en fonction des circonstances.

EXAMEN DU PROJET D'AVIS

Les articles 1^{er} à 3 ne suscitent pas de discussions.

Article 4

M. Michel Buillard : Le vote que nous avons émis aujourd'hui s'explique par le fait que nous avons entièrement confiance aux propositions qui sont faites par le gouvernement, et notamment par son Président Édouard Fritch.

Je tiens à préciser également que c'est le suffrage universel qui a amené ce gouvernement, ainsi que notre sénatrice et les députés, en qui nous avons entièrement confiance, aux responsabilités qui sont les leurs aujourd'hui. Nous comptons sur ces personnalités et sur les représentants pour pouvoir faire aboutir de manière positive toutes les propositions que nous faisons au sein de cette assemblée.

Évidemment, nous attendrons avec impatience les positions qui seront exprimées par nos amis de l'opposition, mais je pense que la sénatrice, les députés, ainsi que les membres que nous sommes sommes prêts à répondre à leurs sollicitations.

M. Félix Tokoragi : Je souhaite remercier l'ensemble de la majorité actuelle qui porte les modifications de ce toilettage du statut qui date du 27 février 2004. En tant que maire, je suis ravi parce que des modifications des articles 43 et 45 viendraient clarifier notre situation dans les communes. Je tiens donc à remercier Madame la sénatrice de porter à Paris les demandes de modification et de clarification. Cela viendrait nous positionner légalement face à nos responsabilités devant la chambre territoriale des comptes, notamment lorsqu'il s'agira d'expliquer, dans le cadre de l'article 43-2, l'utilisation des deniers par rapport aux compétences

M^{me} Lana Tetuanui, co-rapporteuse : Je prends acte du soutien des membres de la majorité ce matin, mais je reste quand même très perplexe par rapport à certaines attitudes puisque je ne vous cacherai pas que, de toute ma carrière politique, on nous laisse quand même l'opportunité de pouvoir approfondir, échanger et discuter sur un statut qui n'est pas « *de l'argile* », comme l'a insinué mon collègue député. Je sais que beaucoup de collectivités nous envient et veulent exactement le même statut que celui de la Polynésie française. Les parlementaires de Corse m'ont dit que nous avons le meilleur statut au monde dans la mesure où toutes les compétences nous appartiennent hormis celles dévolues à l'État.

Nous proposons de modifier l'article 43-II pour clarifier le problème des communes dont a fait état le maire de Makemo. Dans toutes les rues de Papeete, nous entendons parler de la reconnaissance du fait nucléaire ; aujourd'hui, nous essayons de l'écrire noir sur blanc... mais pas de réaction. Pendant des années, j'ai entendu parler de la compétence des fameuses terres rares en Polynésie française. À travers un article, nous venons conforter cette ambiguïté. Toutes les revendications qui nous semblent être légitimes — à la rapporteure que je suis, aux membres de la majorité ainsi qu'au gouvernement actuel — ont été reprises dans le texte. Certains aiment agiter leur étendard lorsqu'il s'agit du sujet ô combien brûlant du FIP ; aujourd'hui, une vraie discussion peut être ouverte à travers les propositions que le gouvernement fait.

J'aurais vraiment espéré échanger ce matin parce que, malheureusement, nos devoirs de parlementaires qui nous obligent à repartir sur Paris la semaine prochaine font que je serai absente lors

de l'examen de ce projet de texte en séance alors que je me suis vraiment penchée dessus depuis presque deux ans. Bon, je connais aussi les us et coutumes de notre chère assemblée. Il n'est pas question pour moi de remettre en cause notre légitimité d'élus ; je déplore simplement le fait que je serai absente. Mais je prends quand même acte du vote de ce jour et je remercie mes collègues qui ont voté pour le projet de texte.

M. Moetai Brotherson : Simplement, puisque nous sommes en discussion géologique visiblement, revenir sur la notion d'argile. Je ne critique pas le fond des propositions de modifications qui sont apportées par le gouvernement. Il est légitime de les faire. Il estime que c'est son devoir. Je rappelle simplement que notre statut n'est qu'une loi organique dans le millefeuille des lois organiques de la République. Il n'est pas voté ici, il n'est pas modifié ici et, en l'espèce, nous pouvons émettre tous les vœux possibles et inimaginables de modifications, cela reste des vœux, cela reste une demande d'avis. Je pense qu'il y a des représentants plus expérimentés que moi qui se souviennent de certains avis unanimes rendus contre la position de l'État qui n'ont pas été suivis d'effet. Donc, avant d'avoir le résultat final, je pense que c'est un peu trop tôt de faire cocorico parce que l'on est en Polynésie française encore. Donc, nous attendrons que la décision finale au niveau du Parlement et des discussions entre l'exécutif soient bouclées pour se féliciter ou pas de l'aboutissement des différentes requêtes qui sont exprimées par le gouvernement par rapport à ce texte.

M^{me} Lana Tetuanui, co-rapporteuse : Sans vouloir créer de polémique, la différence entre ce qui se passe aujourd'hui et ce que nous avons connu par le passé, c'est que nous étions toujours mis au pied du mur, et je parle en connaissance de cause puisque je suis représentante à l'assemblée depuis 2001. Souvent, malheureusement, quand bien même nous émettions des avis, Paris prenait les décisions. Ici, la rédaction qu'il vous est proposée et que nous avons entamée depuis quelques mois fait suite à plusieurs réunions de travail et rencontres avec les différents partenaires. Il s'agit véritablement d'une étroite collaboration entre l'ensemble des partenaires.

Et là où je suis encore plus confiante, cher collègue député Brotherson c'est que, par le passé, nous avons pêché aussi par nos absences, sans vouloir jeter la pierre sur quiconque. Nous n'avons jamais été au rendez-vous au bon moment et au bon endroit. Eh bien, malheureusement, le sort de la Polynésie était décidé par quelques personnes qui étaient là mais qui ne connaissaient même pas notre collectivité.

Ce qui me conforte aujourd'hui, c'est le travail qui a été mené en amont par le Président et l'ensemble des acteurs, par tous nos présidents (SPC, assemblée, gouvernement), les parlementaires). Et je fais confiance aux parlementaires de cette nouvelle génération que nous sommes parce que je vois quand même que nous montons beaucoup au créneau pour défendre l'avancement des dossiers polynésiens, avant de mettre en avant nos convictions politiques personnelles.

Il ne s'agit pas de « *faire cocorico* » ce matin, je suis simplement de nature très combative. En tous les cas, avec le soutien d'une majorité bien ficelée à l'assemblée, je suis totalement positive et ne peux que rester confiante.

M. Jean-Christophe Bouissou : Sans vouloir faire de la politique politicienne parce que ce n'est pas notre rôle réellement au niveau du gouvernement puisque nous sommes là pour répondre aux questions qui sont posées, je voudrais attirer votre attention sur la gravité d'un certain nombre d'articles à l'intérieur de ces modifications.

Je vais vous faire une lecture parce que, voter contre, on peut comprendre quand c'est argumenté ; mais voter contre le fait que l'on demande le remboursement à la CPS de l'ensemble des dépenses effectuées dans le cadre des maladies radio-induites pour lesquelles nous nous sommes tous, y compris vous, battus pour que cette reconnaissance puisse se faire et que vous votiez non à l'ensemble de ces dispositions, lorsque l'on prend article par article... C'est un peu ce que disait notre député tout à l'heure, il comprend cette volonté de vouloir modifier, mais c'est plus qu'une modification, c'est la reconnaissance aussi de problématiques fondamentales de notre société aujourd'hui qui parle aux gens.

Nous sommes très contents que l'examen de ce projet se termine vite. Franchement, nous nous attendions à débattre pendant cinq à six heures, au moins que vous veniez article par article argumenter. Or, manifestement, c'est simplement un refus en bloc que vous faites. À mon avis, cela peut être exploité ; vous voyez ce que je veux dire. Donc, je le regrette parce qu'il y a beaucoup d'articles à l'intérieur qui sont des articles de correction, mais qui étaient attendus vraiment par la population.

Vote sur l'ensemble du projet d'avis :

6 voix pour (dont 2 procurations*) et 3 voix contre (dont 1 procuration)**

*de M. Philip Schyle à M. Yves Ching

et de M. Frédéric Riveta à M^{me} Lana Tetuanui.

**de M^{me} Sylviane Teroatea à M^{me} Vaitea Le Gayic.

LE VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION,

Yves Ching